



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays en voie de développement

Question écrite n° 71015

Texte de la question

Mme Nadine Morano appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la contribution de la France à la lutte contre le sida dans le cadre bilatéral. Le Gouvernement a annoncé le 14 juin dernier le doublement de la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour 2007. L'augmentation, dans le cadre multilatéral, des fonds alloués contre la pandémie de sida dans les pays du Sud est évidemment très positive. Les associations de lutte contre le sida insistent néanmoins sur la nécessité de compléter cette contribution en développant la coopération bilatérale liant la France aux pays les plus touchés par le virus. Renforcer cette coopération permettrait de financer en direct des structures locales engagées dans la lutte contre le sida. Il s'agirait par exemple de financer la construction d'usines de production de versions génériques des médicaments de deuxième et troisième ligne dans les pays demandeurs et de rémunérer un réseau d'assistants techniques pour accompagner la mise en oeuvre des programmes de l'Agence française de développement. Elle lui demande donc quelles perspectives elle entend donner à son action dans le cadre de la coopération bilatérale liant la France aux pays touchés par le virus.

Texte de la réponse

La stratégie de lutte contre le sida de la France, approuvée par le CICID du 20 mai 2005, est basée sur une forte implication au plan multilatéral, avec une participation croissante au Fonds mondial sida tuberculose et paludisme. Le Président de la République a ainsi annoncé une participation de 300 millions d'euros de la France pour l'année 2007. Cette priorité a été rappelée par le Président de la République devant les ambassadeurs le 30 août dernier. La France prévoit néanmoins un appui au plan bilatéral, afin de renforcer les capacités des pays bénéficiaires à identifier leurs besoins, puis mettre en oeuvre les programmes financés par l'aide multilatérale. Conformément aux conclusions des deux derniers CICID, il revient désormais à l'Agence française de développement (AFD) d'identifier et d'appuyer les projets bilatéraux, tant du point de vue financier qu'en appui en assistance technique, dans les pays qui auront gardé le secteur de la santé dans leur document cadre de partenariat. L'appui aux organisations non gouvernementales et associations demeure une priorité, le CICID ayant décidé que 5 % de l'aide au développement devaient leur être réservés. En 2005, des associations françaises de lutte contre le sida (AIDES, le Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS), Plate-forme ELSA, Sidaction, Sida Info Service et Solidarité sida) auront grâce à un projet du fonds de solidarité prioritaire un appui financier, d'un montant de 3 millions d'euros pour trois ans, leur permettant de développer des actions auprès de leurs associations partenaires du Sud. D'autre part, la mission de coopération non gouvernementale instruit aussi des projets dans le cadre de la lutte contre le sida (Aides et initiative 2000). Le ministère des affaires étrangères envisage de mettre à disposition de certains CCM « Country coordinating mechanism » une expertise française pour accompagner les financements du fonds mondial sida tuberculose et paludisme. D'autre part, il étudie la possibilité de création de plate-forme d'expertise auprès d'instances internationales ou régionales pour accompagner les initiatives internationales de lutte contre le sida (Organisation mondiale de la santé (OMS), Fonds mondial sida, tuberculose et paludisme (FMSTP), Initiative 3 x

5).

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71015

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7251

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9454